MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE 26-01-1995
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.A./ 5257022 / Dossier pédagogique 1294

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : REANIMATION CARDIO-PULMONAIRE CHEZ LE NOURRISSON, LE BEBE ET L'ENFANT
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 823401U34C1

Etablissement : INSTIT PROV SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES

RUE DE LA BRUYERE,151
6001 MARCINELLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

~~F. De Laet.~~
L. SCHMIT

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (tél:02/238.86.54)

1994 - U -

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PÉDAGOGIQUE** **UNITÉ DE FORMATION**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du :
   - ● Pouvoir organisateur : **Province de Hainaut**
   - ○ ~~Directeur (trice) de l'Institut pour la Communauté française :~~ .....

et se rapporte à l'Établissement suivant :

dénomination : ***Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques***

adresse complète : ***Rue de la Bruyère, 151 6001 - MARCINELLE***

n° de matricule : ***5.257.022***

n° de téléphone : ***071/43.55.73***

Date et signature ~~du chef d'Établissement de la C.F. ou~~ du représentant du P.O.
Le 6 décembre 1994.
J. FALCINELLI,

Directeur Général

2. Transmis en date du : 14/12/94 par le réseau
   - ○ ~~Communauté française~~
   - ● **Provincial** et communal
   - ○ ~~Libre confessionnel~~
   - ○ ~~- non confessionnel~~

3. Intitulé de l'unité de formation : **Code :** 8 2 3 4 0 1 U 3 4 C 1

Réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson, le bébé et l'enfant

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 d'une page
5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 d'une page
6. Classement de l'unité de formation :
   - ○ ~~enseignement secondaire :~~ degré : ~~transition~~ ~~inférieur~~ ~~qualification~~ ~~supérieur~~
   - ● **Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : paramédical**
   - ○ ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long :~~ .....
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 d'une page
8. Programme de(s) cours : repris en annexe n° 4 d'une page
9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 d'une page
10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n° 6 d'une page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation: 8234 0 1 U 3 4 C 1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	nombre de périodes
1. Approche théorique et technique de la réanimation cardio-pulmonaire	CTni	B	5
2. Approche pratique de la réanimation cardio-pulmonaire	PPnu	T	5
2. Part d'autonomie			
		Total des périodes	10

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Avis favorable

Le 21/12/94

N. Vellozzi

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 10 JAN. 1995

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Annexe 1 de l'U.F. :
Réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson, le bébé et l'enfant
10 périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation répond aux besoins et aux demandes conjointes des responsables et du personnel des crèches de la Ville de Charleroi. Elle peut toutefois concerné toute personne qui, en contact avec des enfants en bas âge, désirerait se doter des moyens de réagir efficacement face à une situation d'arrêt cardiaque frappant un enfant.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme étudiants réguliers, les candidats devront être porteurs d'un diplôme ou d'un brevet de l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel.
Répondent également à ces capacités préalables requises, les candidats pouvant attester d'une expérience d'au moins un an comme personnel de crèche, de garderie ou de toute institution ayant pour vocation l'encadrement des enfants en bas âge.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Les exercices pratiques du cours "approche pratique de la réanimation cardio-pulmonaire" ne pourront être dispensés à des groupes dépassant dix étudiants par chargé de cours.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION.

A. APPROCHE THEORIQUE ET TECHNIQUE DE LA REANIMATION CARDIO-PULMONAIRE (5h)

1. La mort subite du nourrisson (1h)

L'étudiant sera capable :
- de restituer et de définir les aspects théoriques et épidémiologiques du phénomène de la mort subite du nourrisson.
- de déceler les facteurs de risques et les nourrissons "à risques".
- d'indiquer quels sont les signes prémonitoires à observer dans une situation à risques.
- de déterminer les attitudes à adopter dans une situation à risuqes donnée.

2. Diagnostic et prévention de la mort subite du nourrisson (1h)

L'étudiant sera capable :
- de comprendre les grands principes de fonctionnement des techniques du monitoring et de la polysomngraphie.
- d'en déterminer les rôles et les apports sur le plan des informations fournies.
- d'en maîtriser l'utilisation.

3. Visites des unités de polysomnographie (2h)

L'étudiant sera capable :
- d'utiliser correctement les appareillages, et surtout ceux dont il disposera sur son lieu de travail.
- d'indiquer comment il réagirait face à des situations concrètes données.

4. La détresse aiguë du nourrisson (1h)

L'étudiant sera capable :
- de restituer les aspects épidémiologiques du phénomène.
- de déterminer les signes à observer dans une situation donnée.

d'indiquer quelles attitudes adopter en fonction de situations concrètes données.

B. APPROCHE PRATIQUE DE LA REANIMATION CARDIO-PULMONAIRE (5h)

1. Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire (5h)

L'étudiant sera capable de :
- de détailler les étapes et les procédures d'une opération de réanimation cardio-pulmonaire.
- de réaliser la réanimation cardio-pulmoniare sur des mannequins de bébés et d'enfants.

Annexe 5 de l'U.F. :
Réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson, le bébé et l'enfant
10 périodes

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, le candidat sera capable :

- de détecter les signes prémonitoires de la mort subite du nourrisson et de décider de la mise en oeuvre de la réanimation cardio-pulmonaire.
- de réaliser seul et complètement les diverses étapes de la réanimation cardio-pulmonaire du nourrisson, du bébé et de l'enfant sur un mannequin-test adapté à cet enseignement.
- d'évaluer l'efficacité de la manoeuvre de réanimation cardio-pulmonaire.
- d'expliquer son comportement et ses attitudes en face d'un problème de détresse aiguë du bébé et de l'enfant.
- d'expliquer à la famille en termes précis, compréhensibles et adaptés, les examens de diagnostics à mettre en oeuvre et l'utilisation des appareillages de prévention de la mort subite du nourrisson (monitoring).

Annexe 6 de l'U.F. :
Réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson, le bébé et l'enfant
10 périodes

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Expert porteur du titre de docteur en médecine ou porteur d'un titre de l'enseignement supérieur non universitaire complété par une expérience de travail en milieu hospitalier, institutionnel ou de soins, et/ou par des formations complémentaires en rapport avec la matière des cours.